

Paris, le 4 octobre 2022



Comité Technique SPIP du 4 octobre 2022

Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Malgré nos demandes répétées ces derniers mois de grouper, autant que faire se peut les instances afin de permettre aux représentant.e.s élu.e.s des personnels de jongler entre leurs vies professionnelles, personnelles et syndicales au mieux, vous convoquez aujourd'hui le CTSPIP avec pour seul point à l'ordre du jour un **nouveau plan de lutte contre les violences à la DAP** ; entendez les violences des publics envers les personnels, ou entre eux puisque l'administration escamote complètement la question de la violence institutionnelle de l'administration envers ses personnels !

Ce plan de lutte, concernant les SPIP, on peut le résumer ainsi : *« on n'a pas encore bien défini les contours du phénomène des violences en SPIP, on ne mesure pas encore bien l'ampleur du phénomène, d'ailleurs on n'est pas encore vraiment sûrs que le phénomène existe ».*

Une fois de plus cette présentation démontre l'incapacité de l'administration pénitentiaire à penser les missions et l'activité du SPIP en dehors de toute référence carcérale. Sur un point pourtant central, la sécurité de tout.es, la DAP fait appel à un cabinet de consultants dont la restitution vide et creuse ne nous abuse pas. Ce plan présente 89 mesures mais, **pour les SPIP, on en est toujours au début du diagnostic après 8 mois de travail**. Engluée dans sa vision très fermée de la détention, la DAP ne se saisit même pas des travaux du RPO 1 qui a réaffirmé la primauté de penser l'accueil dans les SPIP ; et qui peut s'appuyer sur un véritable savoir faire des personnels, développé depuis plus de 20 ans !

Nous vous proposons donc, M le Président, plutôt que de dérouler un plan sur un phénomène dont on ne sait même pas encore la réelle importance au niveau national, de nous revoir une fois qu'un diagnostic fin aura été réalisé.

Mais parlons plutôt des sujets qui mobilisent dans les services aujourd'hui.

Un seul sujet à l'ordre du jour et pourtant, des sujets d'importance, notre instance ne devrait pas en manquer, comme la CGT IP le rappelle sans cesse ! Réunis ce jour pour le dernier CT SPIP de cette mandature, nous vous proposons d'en faire le bilan. La CGT ne va pas vous dresser une liste à la Prévert de l'ensemble des points à l'ordre du jour que notre organisation a persévéré à ajouter, et pour lesquels nous n'avons reçu que des réponses partielles, voire pas de réponses du tout. Elle va vous en rappeler quelques-uns.

La CGT IP va vous parler, en premier lieu, de cette instance, le CT SPIP.

Cette dernière, au fil du temps, a vu les ordres du jour proposés par l'administration se réduire comme peau de chagrin pour finir sur un point unique. La DAP tente ainsi de transformer cette instance en une simple chambre d'enregistrement. Pire, la difficulté à amender les textes et à coller aux missions et attributions des SPIP révèle un dévoiement complet du dialogue social.

- ✓ **Ainsi, en ce qui concerne les décisions prises et votées au sein de ce comité technique, nous restons dans l'expectative :**
- Du bilan social 2021, document que vous avez l'obligation de présenter en instance chaque année. On attend.
- De réunions concernant les organigrammes en SPIP. Lors du CTSPIP du 11 janvier 2022, vous évoquiez pourtant une « clause de revoyure », qui s'appliquerait dès l'année 2022. On y croit de moins en moins.
- De la présentation et mise en vote des textes diffusés cet été (notes DAP du 18 juin, du 6 juillet et du 18 août, quelle frénésie!) sur la peine de TIG, la gestion des incidents horaires DDSE ou relatifs au BAR, liées également aux notes sur les astreintes DPIP. Autant de notes et de consignes qui relèvent directement d'un examen devant le CTSPIP, dont vous vous êtes superbement exonéré !
- De l'examen des conséquences organisationnelles dans les services des nouvelles directives concernant les violences intra-familiales, conjugales et sexistes, ainsi que du déploiement des BAR
- De l'examen du protocole entre l'administration pénitentiaire et les forces de sécurité intérieures, qui ne semble toujours pas finalisé. Comme de l'examen des protocoles AP / préfectures qui transforment les SPIP en véritables organes du tout renseignement !
- D'un point sur la situation des TIG dans l'ensemble du territoire. Depuis sa création, l'ATIGIP n'a cessé d'emprunter au SPIP une partie de ses personnels ainsi qu'une partie de ses missions. Aujourd'hui, les chiffres montrent que de moins en moins de TIG sont prononcés ! On en parle ? TIG 360°, symbole de la start-up nation, et du miroir aux alouettes que représente parfois l'ultra technologie, n'est toujours pas pleinement fonctionnel sur le territoire. On demande à être remboursé.e.s ?

Nous exigeons des réponses rapides, précises sur ces thématiques qui ont fait l'objet de débats et de décisions entérinées dans les compte-rendus au cours des comités techniques de ces 4 dernières années.

La CGT souhaite évoquer les principaux points sur lesquels les terrains demandent des avancées significatives et qui devraient donc retenir toute votre attention.

- ✓ **Sur les conditions statutaires et d'exercices des personnels, qui sont de la compétence pure et simple de ce CT :**

> Le traitement indiciaire et indemnitaire des personnels administratifs en SPIP : il aura fallu que notre organisation saisisse sans cesse depuis 4 ans le Ministère pour qu'il prenne conscience de cette injustice. Comment l'administration a-t-elle pu aussi longtemps regarder tout le socle administratif de nos services, sur lequel repose toutes nos missions, sans intervenir ? Revenir sur la **spoliation pure et simple de 50 % de l'IFSE des personnels administratifs de l'AP** aurait du être une priorité car c'est plus de 10 % de leurs revenus que les personnels administratifs de l'AP perdent chaque mois à cause de cette avanie !

Nous l'avons vécu sur la mise en œuvre de la réforme statutaire de la filière Insertion Probation, seule la lutte et la mobilisation des agent.e.s oublié.e.s par l'administration et de leurs représentant.e.s permettent de nouveaux acquis sociaux !

Nous souhaitons que les choses avancent désormais sans délais sur ce point et attendons la mise en place d'un calendrier précis de mise en œuvre.

> Le quotidien de travail des agent.e.s chargé.e.s de la surveillance électronique : nos collègues ASE subissent des **astreintes seul.es, sur tout un département, voire souvent deux, nuit et jour, pendant toute une semaine**, au cours desquelles ils et elles sont de plus en plus appelé.e.s pour faire les dépanneurs d'urgence d'un matériel défaillant ! Les conditions d'intervention, seul.e, sans équipement, à toute heure, au domicile des personnes placées sont inacceptables, d'autant que ces interventions sont élargies dans une opacité la plus totale ! S'ajoutent de grosses difficultés pour récupérer les heures supplémentaires

effectuées, ou les frais occasionnés par les déplacements inhérents aux fonctions. **Pour les ASE : la coupe est pleine !**

> Le traitement inéquitable des agent.e.s non titulaires qui restent dans l'attente de la parution des grilles qui devraient depuis 2021, compléter le guide des contractuels du ministère de la justice. **Les disparités, à situation comparable, s'élèvent à parfois plus de deux cents euros selon les lieux d'embauche**, parfois même au sein d'une même DI !

Nous n'acceptons pas le retard pris dans ce dossier, au détriment de nombreuses.eux collègues.

> L'évolution indiciaire des DPIP : après avoir perdu trop de temps à courir après la catégorie A+, après les mesures de colmatage sur le plan indemnitaire, **les DPIP attendent une réelle revalorisation indiciaire**. Cette revalorisation n'aura pas pour objet de sceller un quelconque ancrage sécuritaire de la profession comme la DAP nous y pousse depuis quelques mois, mais bien de marquer la **reconnaissance des complexités, de la diversité et de la difficulté du métier tel qu'il existe actuellement**.

- L'organisation du télétravail en SPIP, pourtant traité au CT de Janvier 2020, **la DAP en refusant de diffuser une note nationale cautionne les pratiques très différentes des encadrant.es** selon les sites, les confusions entre le télétravail classique et les éventuelles préconisations d'un ou d'une médecin de prévention (qui ne relèvent pas des mêmes règles). Elle refuse aussi de revenir sur **l'impact du déploiement du télétravail dans les services**, en positif comme en négatif, et sur les éventuels projets à venir : le gouvernement ne commence-t-il pas à évoquer des bureaux plus petits pour accueillir des agents nomades?

✓ **Sur les missions propres aux SPIP et les moyens dédiés à leur exercice :**

> La primauté de l'accompagnement individuel : comme le rappellent les règles européennes, **la probation c'est d'abord et avant tout un suivi individuel continu !** A travers les priorités que vous imposez dans les services, les diverses soit-disant expérimentations dont on ne tire jamais les conclusions, ou plus généralement à travers **votre politique assumée de « l'offre de peine »**, vous montrez bien que vous ne comprenez le SPIP que par le prisme de l'évaluation, de la prise en charge collective, voire de la soustraction par l'associatif via l'orientation vers l'extérieur.

La CGT IP s'oppose à cette vision et rappelle la primauté de la prise en charge et de l'accompagnement individuel.

> La rédaction des RPO 3 et 4, sur les moyens de fonctionnement des services, leur organisation et la mesure de leur activité, attendus depuis 2018 et toujours en attente dans le fond d'un tiroir.

La CGT IP sait ce qui retarde ces travaux. C'est notamment le souhait de revoir l'article A44 du Code de procédure pénale, qui précise l'organisation des SPIP et des antennes sur le territoire. Nous vous alertons sur ce projet : l'article A44 est loin d'être parfait mais il ne s'agirait pas, à vouloir absolument le réécrire, de proposer un article plus mauvais encore ! Moins encore à rouvrir la question de la nécessité des antennes dites petites, qui participent pleinement à la continuité territoriale du service public ou « d'assouplir » les résidences administratives des personnels.

La DAP n'a pas su promouvoir le corps de direction de la filière IP, et la création ou la suppression factice d'antennes ne saurait résoudre ce manque d'ambition certain pour notre filière.

La CGT réaffirme ici son attachement au service public déployé de manière équitable sur l'ensemble des territoires ultra marins et en métropole.

> Les droits sociaux des détenus travailleurs, puisque plusieurs questions restaient pendantes suite au CTSPIP de juillet. Mais également les **droits sociaux des détenus non-travailleurs**, puisque les concernant, on ne voit rien venir. Ils ne sont jamais que 70 % de la population des prisons françaises !

> Les prises en charge en Milieu Ouvert sont en difficulté face au poids démesuré pris par les DDSE, face à la difficulté à être suivi par un praticien pour les personnes relevant d'une obligation de soins ou dans l'accès au

logement, à l'emploi, à la formation, face enfin aux diverses priorités imposées par l'administration. **Les personnels se sentent noyés !**

> L'accès à internet en prison : dans le même registre, il faudra bien un jour avancer sur la question de l'accès aux outils d'insertion en détention, et donc à l'internet en détention. De préférence au cours de ce siècle ! Raideurs idéologiques et manque d'imagination des un.e.s, démagogie cynique d'autres, et partout **un vrai fossé que se creuse entre notre administration, nos établissements et la révolution industrielle qui se déroule au-delà de nos murs** et qui nuit féroce à l'exercice des droits de l'ensemble de la population pénale.

Enfin, on espérerait de la DAP qu'on parvienne à avancer sur différents points qui comptent dans les services :

- le déploiement prochain de Prisme, dont nous attendons toujours une présentation, voire sur laquelle on aimerait pouvoir apporter nos remarques pertinentes d'agent.e.s de terrain, représentant.e.s de l'ensemble des personnels qui subiront, pardon utiliseront cet outil prochainement.

- la présence de plus en plus marqué de l'Atigip dans des champs jusqu'alors occupés par le SPIP. Nous dénonçons la place prise par cette agence, dépendante du ministère de la justice, dans les conventionnements de l'AP avec Pôle Emploi par exemple. Et jusque dans les déclinaisons locales de la convention ! Ou comment gonfler artificiellement une création inutile !

Voilà, M le Président, une bonne quinzaine de sujets sur lesquels nous nous faisons une fois de plus aujourd'hui le relais de l'ensemble des personnels des SPIP. Elles sont là les priorités des terrains aujourd'hui et donc des représentant.es que nous sommes !

Comptez sur nous pour continuer à imposer *TOUS* les sujets importants à l'ordre du jour du CTSPIP, et pas seulement ceux qui retiennent votre intérêt personnel ou dénotent de la vision bien trop fermée des services par l'administration.

Comptez sur nous pour faire vivre, ici comme ailleurs, les priorités des personnels des SPIP, que vous fassiez la sourde oreille ou non. Quelqu'un finit toujours par nous entendre !

C'est la raison pour laquelle **nous refusons de siéger ce jour**, au risque de nous laisser caricaturer par l'administration, mais aussi les autres OS qui utiliseront cette absence à visée électoraliste.

La seule ambition de la CGT IP est et restera la protection des personnels, de leurs conditions d'intervention et par là même de l'exercice de leurs réelles missions au bénéfice des usager.ère.s et justiciables bien trop souvent perdu.e.s de vue.

Par cet investissement, et son esprit de lutte,

Par sa capacité de résistance et son talent certain pour conduire des mobilisations victorieuses,

Par son enracinement dans la société, ses combats humanistes et progressistes,

La CGT IP poursuit son engagement pour défendre les SPIP, questionner le sens de la peine, dénoncer l'inflation pénale et sécuritaire.

La CGT IP revendique une réforme législative d'ampleur qui aura enfin le courage de sortir du paradigme pénal qui fait de l'emprisonnement la peine de référence depuis le 19ème siècle, et réaffirmera le caractère de réhabilitation de la peine.